



Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Janv 2011
N° 113

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Edito

La semaine passée, nous évoquions ici même les hausses en tout genre dont les Français allaient faire les frais en ce début d'année. EDF, tabac, transports, même le prix de votre baguette, on parie qu'il va prendre quelques euros prochainement... C'est simple, pas la peine chercher très longtemps, tout augmente... Tout ou presque... Parce que du côté des salaires, c'est plutôt statu quo. Ben oui l'Etat est en déficit donc les Français doivent faire des efforts : il faut augmenter les recettes et/ou diminuer les dépenses. Le



Gouvernement choisi la deuxième solutions. En supprimant des postes dans l'éducation et la santé, en gelant les salaires des fonctionnaires, en... Finalement c'est encore ce qui marche le mieux, parce que tout bien réfléchi, augmenter les recettes ceux qui nous dirigent ont préféré rayé l'option. Résultat : 1 entreprise du CAC 40 sur 4 n'a pas payé d'impôt sur les sociétés en France en 2009. S'agissant d'entreprises qui ont réalisé des résultats déficitaires, on peut le comprendre. Mais quand les petits chanceux s'appellent Danone, Total ou Arcelor Mittal, entreprises qui ont connu des bénéfices records en 2009 (ce qui ne les a pas empêché de licencier...), c'est incompréhensible. Et comme on ne nous dit pas tout, L'Oréal, Accor, BNP Paribas, LVMH ou encore la Société Générale, ont préféré quant à eux jouer les cachotiers.

La maire UMP de Calais souhaite en permanence donner des gages de son attachement à la défense de l'environnement. Ceux qui y verraient une attitude de politicienne, seraient évidemment de fieffés menteurs, voire des opposants systématiques. Pour preuve, quelques exemples qui permettront de reconnaître l'indéfectible attachement de notre édile à la cause environnementale.

Première décision forte, le refus de laisser s'implanter à Calais une entreprise industrielle de recyclage de déchets de Zinc en lieu et place de l'entreprise Umicore, alors même que le processus industriel utilisé est à la pointe du modernisme. Perte de 26 millions d'euros d'investissements et de plus de 130 emplois (avec les salaires qui vont avec). Seconde initiative, l'acquisition de deux expositions de YAB, sur lesquelles nous nous sommes déjà longuement exprimés. Coût global aux alentours de 700 000 euros.

Troisième initiative, nos superbes jardins « effet maire », destinés à redonner un peu de verdure à un secteur dans lequel il y en a bien peu (sic). Coût : plus de 400 000 euros, plus évidemment l'entretien, le remplacement des plantes...

Tout cela n'étant pas suffisant, il lui fallut un projet, rien qu'à elle.

Voilà qu'elle l'a trouvé dans la « biomobile ». Depuis plus de 6 mois maintenant, la Ville a fait l'acquisition de voitures électriques. Un projet spécifiquement calaisien, des véhicules produits unique-

ment pour notre ville. Vous comprenez alors notre étonnement d'entendre dire, mais peut-être est-ce faux, que le dit projet avait antérieurement été vendu à l'agglomération de Dreux, que celle-ci serait mécontente, qu'elle souhaiterait être remboursée des fonds avancés, comme par ailleurs un certain nombre de fournisseurs souhaiteraient également être réglés.

Mais tout ceci, n'est-il probablement que rumeurs colportées par des anti-environmentalistes. Une chose est sûre, les véhicules commandés par la municipalité de Calais ont bien été livrés à ce jour.



Des véhicules respectueux de la nature

Le prix unitaire de ces véhicules est de 17 000 € mais à cela il a fallu ajouter à la facture 4000 € pour avoir le "super moteur écologique". Avait-on vraiment besoin de ce moteur ? Nous en doutons car les véhicules semblent être par eux-mêmes, super écologiques. Ne fonctionnant que très rarement, ils ne sont absolument pas polluants.

En effet, les services techniques utilisant ces voitures rencontrent beaucoup de difficultés : les voitures sont en charge plus de 12 heures voire plus de 24 heures. En charge du vendredi soir jusqu'au lundi matin, énorme surprise le lundi : le véhicule affiche une autonomie complète. Seul problème, à peine le véhicule est-il en marche qu'il faut rentrer au dépôt pour recharger (indicateur du tableau de bord affichant une autonomie d'à peine

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

Malpoli

A l'occasion de la cérémonie des vœux de Philippe Blet aux employés de la CAC ce jeudi, certains ont une nouvelle fois fait preuve d'une certaine impolitesse. Bâillements intempestifs durant les discours, sonneries de téléphones portables tout aussi mal à propos... C'est déjà très incorrect quand ça vient de salariés, c'est carrément inadmissible quand c'est à mettre au crédit d'élus. Et à ce petit jeu, Gérard Grenat est le champion toutes catégories. Régulièrement son portable sonne durant des réunions, indisposant les participants. Cette fois encore (comme l'an passé), c'est durant les discours qu'il s'est fait entendre. Ce monsieur ne doit pas savoir que les

Amphigouri

portables ont une touche vibreur pour éviter de gêner l'entourage. A moins qu'il ne se prenne pour plus important qu'il ne l'est et pense devoir être joignable à tout moment.

Depuis le temps qu'on lui dit qu'il devient urgent qu'il réagisse, que l'on conseille à son cabinet de faire quelque chose, il devrait nous écouter (ou changer de dentier...)... ça va finir par être gênant... A l'occasion de « sa » cérémonie des vœux, Philippe Blet nous a offert un nouvel amphigouri. Mais c'est vrai que c'est désormais une habitude de la part de cet élu...

On le note

Notez-le dès maintenant sur votre calendrier, le prochain conseil municipal aura lieu le

mercredi 26 janvier à 18 h 30

Et comme d'habitude, on ne peut que vous encourager à aller y assister.

Le saviez-vous ?

La cérémonie des vœux du Channel a lieu le samedi 15 janvier à 19 h 30. Ce jour-là votre billet d'entrée, ce sera : un poireau, deux carottes et cent grammes de champignons. Vous verrez un film Feux d'hiver 2009, vous goûterez la soupe, pourrez danser et faire la fête. Le site du Channel précise : par votre seule présence, vous manifesterez votre envie de voir Feux d'hiver continuer. Un acte militant en quelque sorte.

Suite p 2

Suite de la p 1

15%, il y a urgence à recharger). Contacté par les services municipaux, le commercial de l'entreprise a immédiatement résolu le problème. Il suffisait de ne pas se soucier du tableau de bord... Fallait le dire.

Des véhicules parfaitement fiables

Souhaitant montrer ses beaux bijoux, la ville de Calais a souhaité les faire participer à un salon. Des agents ont donc été chargés de conduire lesdits véhicules sur le lieu d'exposition. Une aventure qui a bien failli tourner au cauchemar et qui aurait pu mener nos bijoux directement à la casse.

Ne pouvant prendre le réseau autoroutier (interdiction du code de la route, les véhicules ne pouvant atteindre que 50 km/h et encore, vent dans le dos...), ils ont donc emprunté le réseau secondaire. Et boum, les suspensions ont traversé la carrosserie (voiture en carton pour 17 000 €, même la voiture de OUI OUI

est plus solide et pour moins cher). A ce jour, les véhicules qui circulent sur le territoire sont des véhicules de remplacement. Eh oui, les véhicules achetés et ayant circulé pour certains à peine 10 km sont toujours en réparation !

Ça n'arrive pas qu'aux autres
Autre souci qui en a fait rire plus d'un. Les véhicules achetés ne fonctionnant pas très bien, ont été rapatriés en région parisienne, mais pas de bol, une des plaques d'immatriculation a été perdue pendant ce transport. Un usager de la route (peu scrupuleux) en a fait l'« acquisition » et en a profité pour se permettre quelques infractions : excès de vitesse, « grillage » les feux... sur la région parisienne. Les amendes ont donc été envoyées à la mairie hi hi... Quelle colère au cabinet... D'autant que l'immatriculation semble être un souci récurrent : les véhicules de remplacement avaient à leur livraison une plaque à l'avant diffé-

rente de celle de l'arrière ! Pas très réglementaire tout ça...

Au final

Nous espérons sincèrement que les choses s'arrangeront rapidement, surtout pour la sécurité des salariés de la ville. Si cela ne s'arrange pas, nombreux vont être ceux qui se demanderont s'il n'aurait pas fallu simplement acheter (par exemple) une Renault Kangoo électrique qui sera bientôt disponible à moins de 20 000 euros garantie comprise.

Quant à ceux qui s'imagineraient que l'aide apportée à la « Biromobile » aurait eu quelque chose à voir avec le fait que monsieur Biro père n'ait pas porté plainte dans l'affaire de l'office de tourisme (son entreprise de sécurité avait été évincée au profit de celle dans laquelle travaillait Mlle Grenat), ils se trompent. C'est le fils Biro, et pas le père, qui est responsable du projet automobile.

Ça m'gratte

Emploi

Ils n'en sont pas encore revenus, ces salariés de l'entreprise Marmin. MDR, comme l'écriraient en texto les jeunes. Pensez donc, ils viennent d'apprendre que leur entreprise s'installe enfin zone des Dunes à Calais. « Ouais, avant on était à l'étranger, à Calais-Nord... » Et de partir en éclats de rire.

Quant aux salariés de France Montage, cela ne leur a fait ni chaud ni froid, puisqu'ils sont en zone des Dunes depuis très longtemps. Au moins cela aura-t-il permis au journal municipal de faire sa Une avec le maire et le président de l'agglo. Peut-être aurait-il été judicieux de préciser que ces ventes étaient en gestation depuis fort longtemps, pour éviter de passer pour des « salariés de la ville ».

La présidente en balade

Madame la présidente a repris ses promenades avec le véhicule que les locataires de l'office HLM ont bien voulu lui offrir. C'est ainsi que de nombreux amis l'ont aperçue se rendant au marché du Beau-Marais pour, on ne sait pas trop, faire ses courses ou mener campagne pour les prochaines cantonales. Apparemment certains lui auraient reproché ses trop nombreuses promesses, souvent non tenues, ce qui aurait motivé un départ précipité. Quoi qu'il en soit, nous qui l'aimons bien, tenons à l'informer que certains organisent son éviction de la présidence de l'Office. C'est ce qui se dit. Allez, tant qu'à faire, encore un petit tour de voiture (c'est peut-être le dernier...) et s'il faut partir ce sera sûrement avec le sentiment du devoir accompli. Après tout elle aura quand même réussi à faire embaucher quelques amis, sa fille, son beau-fils, la fille de l'adjoint à la police municipale... Un vrai bon bilan quoi !

Le dessin

Tout est dans la façon de dire les choses... Notre dessinateur Babouse l'a bien compris...

POUR UNE ANNÉE 2011 "UTILE"



Cérémonie de

VOEUX

du



en présence
de Pierre Laurent

avec la participation des dessinateurs Babouse et Charb de Charlie Hebdo (réalisations de dessins en direct pendant les discours, vente de dessins...).

Ce jeudi 13 janvier
à partir de 18 h 30
salle du Minck à Calais

Audience solennelle de rentrée du conseil des Prud'hommes

Ce vendredi c'était jour de rentrée pour le Conseil de Prud'hommes de Calais, à l'occasion de son audience solennelle 2011.

Du fait de l'alternance, cette année la présidence générale de la juridiction échoie au collègue salarié et par conséquent à **Patrick Allemand (par ailleurs conseiller municipal communiste et candidat aux prochaines élections cantonales sur Calais-Centre)** élu à l'unanimité des voix.

Devant une assemblée composée d'élus locaux, de représentants de l'Etat, de magistrats, de conseillers prud'homaux et de partenaires sociaux, outre ses vœux, Patrick Allemand a rappelé la nécessité de préserver cette juridiction d'exception : *« L'originalité de notre Conseil, composé à parité d'employeurs et de salariés, mais surtout de personnes qui connaissent parfaitement le tissu économique local, sera la garante d'un travail de qualité, pour peu et je le réitère que nous ayons les moyens adéquats »...*

Car, en effet les moyens mis en œuvre par l'Etat pour permettre un fonctionnement efficace de l'Institution sont loin d'être satisfaisants. Pire, il existe une volonté politique de démanteler ce bastion du droit social : *« Certains conseillers anciens ou encore en activité méritent des distinctions honorifiques. Je trouve agaçante et singulière l'attitude du Ministère de la Justice, qui faute de personnel, n'a pas instruit de demandes depuis trois ans. Dois-je traduire cette carence comme un manque de respect et de considération à l'égard des membres composant notre juridiction ?... Je constate encore, qu'il est toujours recommandé de respecter un barème de temps de rédaction des jugements... (le temps passé à rédiger les jugements est dédommagé pour les conseillers et selon la complexité des affaires ce temps peut-être très long, mais on impose aujourd'hui un forfait de 30 mn par jugement quand certains dossiers nécessitent deux ou trois heures de travail).*

Le Président Général soulève la question de l'élection prud'homale : *« Un amendement a été voté prolongeant le mandat des conseillers prud'hommes de deux ans (7ans au lieu de 5). Outre les*

inconvenients d'un allongement du mandat, cette décision est un pas de plus vers la suppression de l'élection des conseillers par l'ensemble des salariés. Ceci découle directement des préconisations du rapport Richard remis en avril dernier.

En effet, ce rapport fortement inspiré par ce qui existe en Allemagne (en matière de politique sociale, le Gouvernement lorgne beaucoup vers l'Outre Rhin ces temps-ci, à se demander si ce n'est pas Angela Merkel, la véritable ministre du travail de notre pays), préconise une élection au second degré, par des « grands électeurs », élus du personnel (il n'en existe pas dans les entreprises de moins de 11 salariés) et délégués désignés par les syndicats. Il est bon de rappeler que le Conseil de Prud'hommes est la seule instance judiciaire où les juges sont élus au suffrage universel par leurs pairs. En ne repoussant pas les attaques de la droite et du patronat sur la Prud'homie, c'est un pan de notre démocratie que l'on laisse s'effondrer.

Enfin, alors que l'on vient de fêter le centenaire du Code du Travail, Patrick Allemand a précisé qu'il serait vigilant face à toute volonté de refonte de la juridiction, pour préserver une justice de qualité et de proximité.



L'un de nos fidèles lecteurs nous sollicite pour la promotion d'une nouvelle activité. C'est avec plaisir que nous accédons à sa demande. En contrepartie nous lui avons demandé de nouvelles adresses pour le Rusé. Après tout...

Nouveau à Oye-Plage !

Une activité Nationale, Photos-fun arrive sur le territoire Français par le biais de MD SERVICES. Idéal pour vos cadeaux, pour immortaliser un souvenir sur un objet de tous les jours. Pour faire votre publicité ou marquer un événement dans votre commune ou dans votre association ! La photo du petit dernier, un heureux événement, la grand-mère et pour les plus chanceux ou intrépides la « belle-mère » !!!

Facilité, rapidité et qualité. « L'essayer c'est l'adopter ».

www.photos-fun.com

Pour de grosses quantités contactez le 06 66 13 44 02

Pour la SAINT VALENTIN, un tapis de souris ou un puzzle en forme de cœur avec la photo des amoureux.

Ça m'gratte

Pauvre Natacha

Voilà qu'un bon nombre de commerçants de la rue royale s'opposent à la mise en sens unique de cette voirie et le disent au moyen d'une pétition. A partir de là, rien ne va plus. La maire de Calais de s'emporter : *« ...s'ils ne sont pas d'accord avec une mesure discutée et adoptée en réunion publique, nous ne pourrons aller plus loin dans les études sur la rue royale... »*. En gros, si vous êtes d'accord avec elle tout va bien, si vous n'êtes pas d'accord, vous irez vous faire voir rien ne se fera, ou plus exactement (c'est ce qui ressort des écrits de la presse) : tant que vous ne serez pas d'accord avec moi vous attendrez !
Vive la démocratie.

Je veux mon parking souterrain, na !

Beaucoup d'entre vous se souviennent qu'à l'occasion du dernier conseil municipal, Patrick Allemand et Jacky Hénin ont mis la maire de Calais en difficulté sur son projet de parking souterrain et notamment son coût. Apparemment informée de la crédibilité des attaques de l'opposition, Madame le maire essaye de s'en sortir par une pirouette. C'est sûr, le budget ne dépassera pas 5 millions d'euros ! Pour qu'il en soit ainsi, s'il le faut (on ne sait jamais) *«... nous réduirons le nombre de places »*. Il n'y a évidemment que madame Bouchart pour croire que le coût d'un parking n'est qu'une multiplication du nombre de places envisagées par un prix de revient à la place. La réalité est bien différente. De nombreuses charges sont les mêmes quelle que soit l'importance du parking. Par ailleurs, le nombre amène forcément des remises quantitatives. Ainsi, un parking plus petit coûtera nécessairement beaucoup plus cher à la place. Le mieux, ce serait qu'on la fasse se taire, mais surtout qu'on parvienne à la faire renoncer à un projet qui sera un gouffre pour le contribuable.

CRUFC, enfin l' AG

Toutes les associations loi 1901, doivent tenir chaque année, une assemblée générale qui fasse le point de l'activité passée, valide les comptes de l'exercice écoulé, trace les perspectives pour les années à venir, renouvelle les mandats. Avec les problèmes enregistrés à l'occasion du dépôt de bilan, le club phare de football de notre ville, n'avait pu respecter ses obligations légales (on va faire semblant de croire que tout ceci est proche de la réalité). Ce sera chose faite le 31 janvier 2011 à partir de 18 h 30 dans les locaux du stade de l'épopée. On saura peut-être enfin où en est vraiment le CRUFC et si demain on peut espérer...

PUB